**La notion de droit**

**Définition du droit**

Qu'est-ce que le droit ? Le droit c’est l’ensemble des règles décidées par l’autorité publique pour organiser et faire fonctionner la vie sociale.

Cependant les règles de la vie sociale, qui sont présentes tout autour de nous, ne sont pas toutes du droit. Les règles de droit sont seulement celles qui sont obligatoires et décidées par l’autorité publique.

Par exemple les règle de politesse ou les règles du jeu ne sont pas des règles de droit quoiqu’elle sont des règles de vie sociale. Elles ne sont pas obligatoires et n’ont pas été décidées par l’autorité publique.

Donc, on dit qu’une règle est de droit si seulement elle a été prise par l'autorité publique.

Ce sont des règles obligatoires qui définissent le statut des personnes et règlementent les différentes relations entre elles.

On pense tous que le droit est lié à la contrainte et à la sanction car il ordonne et interdit. Ceci est vrai. Cependant, le droit c’est beaucoup plus que cela.

**Le droit est un fait de société.**

Le droit est un domaine très vaste présent dans tous les actes de la vie courante. Aller à l’université, traverser la rue, acheter un bien immobilier, se marier, faire une affaire ou faire un accident de la route le droit est partout. Il régit la vie de tous les hommes. Chaque belligérant dans un conflit armé l’invoque à son profit. Tous les magazines pour jeunes insèrent une rubrique de « conseils juridiques pratiques ».[[1]](#footnote-1)

Le droit est **consubstantiel à l’existence de la société**.

Dès qu’il y a une société, il y a du droit. le droit régit la vie de toute société et de toutes les sociétés. C’est lui qui régit tous les rapports entre toutes les personnes de la société. Il régit les rapports entre les époux, entre les parents et leurs enfants, entre les commerçants, entre les travailleurs entre ces derniers et leurs patrons , entre l’état et les individus, les états entre eux. [[2]](#footnote-2)

le doit est **un phénomène vivant**.

En effet, dès que des personnes décident de vivre ensemble, aussitôt un besoin d’ordonner leur conduite apparaisse. Et l’ensemble des règles de conduite qui vont voir le jour, constitueront le droit. Ainsi, ces règles naissent, vivent, évoluent avec la société et les personnes et meurent.

le droit est complexe.

le droit régit les rapports complexes entre les hommes donc il est lui-même complexe.

Le Droit recouvre plusieurs notions.

Le droit a plusieurs sens qui ne doivent pas être confondus mais plutôt, être mis en relation. Le Droit recouvre donc plusieurs notions : à l’instar des autres sciences, le droit a un langage propre même si la science juridique emprunte au langage usuel, son vocabulaire reste propre. le sens des termes juridiques est parfois différent, soit, il est plus large soit, il est plus restreint.

le mot « droit » est un polysème.

Le mot a deux sens : Il y a le **Droit**, qu'on serait tenter d'écrire avec une majuscule et les **droits**, avec une minuscule.

On entend par droit, soit :

1. **« Droit » :** l'ensemble des règles juridiques, ce qu'on appelle "le droit objectif" ;
2. **«**les **droits » :** telle ou telle prérogative dont une personne est titulaire, dont elle est le

sujet, on parle alors des "droits subjectifs".

Mais si le mot droit comporte, pour les juristes français, deux définitions distinctes. Il en est différent pour les Arabes ou même les Anglais qui utilisent deux termes différents :

Si les arabes utilisent قانون et حق, les anglais aussi utilisent law, et rights.

Le mot droit a deux significations principales : le droit objectif et le droit subjectif. On entend par droit l'ensemble des règles juridiques (le Droit ou droit subjectif) ou telle ou telle prérogative dont une personne est titulaire, dont elle est le sujet (les droits ou droits subjectifs).

Donc le droit recouvre, pour tous les juristes qu’ils soit arabe, anglais, français ou autres, deux ensembles profondément différents, même s'ils se situent en relation.

En effet, l'objet du droit objectif est de délimiter les droits subjectifs des personnes.

**compréhention**

1. Qu’est ce qui caractérise une règle de droit ?
2. A quoi s’intéressent les règles de droit ?
3. Le droit que régit-il ?
4. Le droit est un fait de société. Pourquoi ?
5. Pourquoi dit-on que Le droit est consubstantiel à l’existence de la société ?
6. Explique la phrase « le doit est **un phénomène vivant**. ».
7. Pourquoi dit-on que Le droit est complexe ?
8. Le Droit recouvre plusieurs notions. Est-ce vrai ?
9. Que veut dire la phrase : le mot « droit » est un polysème.

1. (Réné Cabrillac, 2013) [↑](#footnote-ref-1)
2. (DROIT) [↑](#footnote-ref-2)